



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 27 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social : suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 64/135 sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. On y trouvera un aperçu des débats tenus par la Commission du développement social à sa quarante-huitième session sur le thème prioritaire « Intégration sociale ». Le rapport présente également les débats de la Commission au sujet du quinzième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social et des politiques de l'emploi et des conséquences sociales des crises financières et économiques, notamment dans l'optique de la problématique hommes-femmes. On trouvera en conclusion des recommandations découlant des débats de la Commission.

* A/65/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Débats de la Commission du développement social à sa quarante-huitième session	4
A. Intégration sociale	4
B. Quinzième anniversaire du Sommet mondial du développement social	10
C. Conséquences sociales de la crise financière et économique et mesures prises par les pouvoirs publics	11
III. Conclusions et recommandations	15

I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/135, l'Assemblée générale a réaffirmé que la Commission du développement social conservait la responsabilité première du suivi et de l'examen du Sommet mondial pour le développement social, ainsi que des conclusions de la vingt-quatrième session extraordinaire. Conformément à ce mandat, la Commission du développement social a adopté l'intégration sociale comme thème prioritaire de ses sessions d'examen et directive de 2009-2010.

2. Au Sommet mondial tenu à Copenhague en 1995, les États Membres ont formulé une conception globale du développement social visant la création d'une société pour tous. L'intégration sociale est un élément essentiel de cette conception, perçue comme un processus de construction des valeurs et des institutions indispensables d'une société sans exclusive où chacun peut exercer ses droits et assumer ses responsabilités.

3. Après le Sommet mondial, la Commission du développement social a examiné la notion d'intégration sociale à sa trente-sixième session en février 1998 et formulé des conclusions adoptées d'un commun accord sur la promotion de l'intégration sociale et de la participation de tous, y compris les personnes handicapées et les groupes et personnes vulnérables. À ses sessions ultérieures, la Commission a examiné les questions d'intégration sociale surtout dans la perspective de groupes particuliers, selon des mandats donnés après le Sommet. L'intégration sociale a été de nouveau inscrite à l'ordre du jour de la Commission en 2009.

4. L'examen mené en 2009-2010 par la Commission du développement social, à sa session d'examen et sa session directive, sur la promotion de l'intégration sociale en tenant compte des relations qu'entretiennent les trois volets du développement que sont l'intégration sociale, l'élimination de la pauvreté et le plein emploi, et le travail décent pour tous, a été une excellente occasion de définir une nouvelle démarche pour faire progresser l'intégration sociale aux niveaux national et international. À la fin de la session directive de février 2010, la Commission a adopté sa première résolution sur la promotion de l'intégration sociale depuis le Sommet de 1995.

5. À sa quarante-huitième session, la Commission a tenu un débat de haut niveau pour marquer le quinzième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. Reprenant les préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/135, la Commission a examiné l'impact sur le développement social de la crise financière et économique mondiale et de la poursuite de l'insécurité alimentaire et du changement climatique. La Commission a fait porter ses recommandations sur l'emploi et sur les conséquences sociales de la crise financière et économique, notamment sur la problématique hommes-femmes, dans un point de son ordre du jour portant sur les questions nouvelles.

6. Le présent rapport met en avant les principaux points du débat de la Commission sur l'intégration sociale et les questions soulevées durant le débat de haut niveau tenu à l'occasion du quinzième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social. Le rapport résume aussi le débat de la Commission sur les conséquences sociales des crises financière et économique et donne en conclusion un ensemble de recommandations sur les moyens de faire progresser l'intégration sociale.

II. Débats de la Commission du développement social à sa quarante-huitième session

A. Intégration sociale

7. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague¹ sur le développement social font de l'intégration sociale à la fois l'objet et le cadre global de la promotion du développement social et de l'élaboration des politiques sociales. Les États Membres se sont engagés à promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés ouvertes, stables, sûres et justes, fondées sur la tolérance et le respect de la diversité qui favorisent l'égalité des chances et la participation de tous, y compris les groupes et personnes défavorisés et vulnérables. Mais cet engagement reste en partie illusoire, difficile à atteindre, car la nature complexe de la notion d'intégration sociale complique sa traduction pratique en mesures et politiques.

8. Les politiques et programmes d'intégration sociale ont visé surtout la promotion d'un certain nombre de groupes sociaux, tels que les personnes âgées, les jeunes, les handicapés et les autochtones. Pour l'essentiel, cependant, aucun cadre général pour une action visant l'intégration sociale n'a été mis au point au niveau national ou international.

9. De plus, alors que l'hypothèse déjà ancienne que la croissance économique et l'expansion des marchés conduiront automatiquement au progrès social pour tous a été réfuté, presque rien n'est fait pour promouvoir une croissance économique qui soit inclusive. Bien que nécessaire pour le développement social en général et pour l'intégration sociale en particulier, la croissance n'entraîne pas nécessairement le progrès social et l'avènement de sociétés plus solidaires, si elle ne s'accompagne pas de politiques visant à éliminer les obstacles sociaux, culturels et politiques qui empêchent de nombreux groupes et de nombreux individus d'en partager les avantages.

10. En outre, l'intégration sociale rencontre des obstacles qui demeurent très présents et systématiques. Dans les pays en développement, la pauvreté, le sous-emploi, l'absence d'accès aux services publics élémentaires, allant de pair avec l'inégalité, la marginalisation, les situations conflictuelles, l'instabilité et la discrimination continuent à faire obstacle à l'intégration sociale. Dans beaucoup de pays développés, les changements sociodémographiques, allant aussi de pair avec une montée de l'inégalité et la marginalisation de nombreux groupes et notamment des migrants, continuent à retarder l'intégration sociale.

11. La pauvreté demeure le principal obstacle à l'intégration sociale. Souvent confondue avec l'exclusion, la pauvreté va bien au-delà du manque d'un revenu suffisant et englobe la question des chances, du pouvoir d'agir, de l'acquisition de capacités et de la sécurité. Les pauvres sont véritablement exclus d'une vraie participation à la vie sociale.

12. Le chômage demeure le principal obstacle à l'intégration sociale pour beaucoup d'individus et de groupes. L'absence d'emploi ou la perte d'un emploi

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

signifie souvent un chômage de longue durée, la pauvreté et l'exclusion sociale. Les chômeurs non seulement perdent leur revenu, mais aussi le cadre de leur insertion sociale active et de leur participation à la vie sociale et les moyens de développer leurs compétences.

13. La discrimination reste l'obstacle majeur à l'intégration sociale et à la pleine participation à la vie d'une société, dans laquelle les individus et les groupes se trouvent privés de l'exercice de leurs droits fondamentaux et n'ont pas accès aux services publics élémentaires. La discrimination entre les sexes demeure aussi l'une des formes les plus courantes de l'exclusion et de l'inégalité institutionnalisées. La sous-représentation des femmes au niveau de la prise des décisions politiques, sociales et économiques dans beaucoup de sociétés, compromet les efforts qui cherchent à créer une société pour tous.

Les politiques de promotion de l'intégration sociale : principes généraux

14. Les politiques et stratégies d'intégration sociale doivent être adaptées aux obstacles et difficultés que l'on rencontre dans chaque pays. Cependant, quelques principes généraux s'appliquent. Parmi ceux-ci figurent la compréhension du fait que l'intégration sociale va au-delà des aspirations de chaque groupe et doit être intégrée à une politique d'ensemble.

15. L'adoption d'une conception cohérente de la définition des politiques économiques et sociales est également d'importance critique. Les politiques économiques actuelles sont souvent suivies sans prise en considération de leurs conséquences sociales, ce qui exacerbe les disparités sociales et les inégalités.

16. La promotion de l'intégration sociale repose en outre sur la formulation de politiques égalitaires, participatives et responsables. Les gouvernements doivent encourager et faciliter l'engagement actif des collectivités et des groupes sociaux dans la conception, le suivi et l'application des politiques d'intégration sociale. Il est essentiel d'encourager la collaboration entre toutes les parties prenantes. Les groupes et individus vulnérables ou défavorisés doivent pouvoir exprimer leurs besoins et leurs soucis, et leur point de vue doit être intégré à toutes les phases de la conception des stratégies de développement.

17. La réduction de la pauvreté et l'intégration sociale supposent un investissement consacré au développement du capital humain en particulier l'éducation et la santé. Il est très important d'améliorer la qualité de l'éducation et de ne pas se borner à chercher à accroître le taux de scolarisation.

18. Les politiques du marché du travail et du travail décent jouent un rôle critique dans l'inclusion sociale, en encourageant le refus de toute discrimination dans l'emploi, l'égalité de traitement, l'organisation d'une formation et de l'éducation en général, et l'inclusion dans le marché du travail de groupes exposés à un risque de discrimination. Il faut mettre l'accent sur l'acquisition de compétences professionnelles et de survie, en particulier sur la mise à jour de ces compétences pendant toute la vie. L'intégration sociale et l'élimination de la pauvreté passent également par la protection sociale, qui aide à réduire la pauvreté et à améliorer l'équité et la cohésion de la société.

19. L'intégration sociale va de pair avec la défense des droits de l'homme, la participation, la transparence et la responsabilité mutuelle dans la définition,

l'application et le suivi des politiques. Elle suppose aussi la création de capacités institutionnelles, le développement de moyens d'évaluation et la création de partenariats vigoureux.

Défense des droits de l'homme

20. L'intégration sociale est au cœur du développement humain, qui peut être défini comme la réalisation progressive des droits sociaux, civils, politiques, économiques et culturels de tous. Le développement réside dans l'élargissement des choix, des libertés et des capacités de chacun, de façon qu'il puisse participer pleinement à la vie sociale dans tous ses aspects et aider à prendre les décisions qui affectent son existence.

21. Si la plupart des sociétés ont adopté une législation qui proclame d'emblée le principe de l'égalité et de la non-discrimination, il subsiste des attitudes discriminatoires qui sont souvent difficiles à éliminer. De ce fait, des mesures expressément antidiscriminatoires peuvent se révéler nécessaires, selon le contexte national, pour assurer l'égalité des individus et des groupes sociaux marginalisés.

22. Il est également important de chercher à assurer l'égalité des chances pour ceux qui sont exclus, désavantagés ou vulnérables et à éliminer les obstacles non seulement juridiques mais également sociaux, économiques, culturels et politiques à leur participation à la vie sociale. Et surtout des mesures particulières doivent être prises pour lutter contre la discrimination, non seulement pour faire progresser l'intégration sociale, mais aussi pour contribuer à l'élimination de la pauvreté, en aidant ceux qui souffrent d'une discrimination à devenir des citoyens pleinement productifs.

23. Une société doit être équipée des mécanismes institutionnels qui permettront d'intégrer les différences, de respecter la diversité, et l'égalité, de permettre la participation de tous et d'offrir des chances à chacun, quel que soit son milieu d'origine. Pour cette tâche, la plupart des pays ont bien créé des institutions nationales de défense des droits de l'homme, par exemple des commissions des droits de l'homme, et nommé des médiateurs. Beaucoup de pays protègent les droits des minorités ethniques, des peuples autochtones, des réfugiés, des femmes ou des enfants, et seront dotés d'une politique de la formation et de l'éducation aux droits de l'homme. Ces politiques doivent également prévoir un renforcement de ces institutions.

24. Pour que les citoyens soient bien informés de leurs droits et de leurs devoirs, l'instruction civique est indispensable. Il importe aussi de trouver des moyens novateurs de créer des possibilités de participation authentique des membres de différentes communautés au débat public dans la compréhension mutuelle des différents groupes.

25. Pour faire progresser l'égalité des sexes, des mesures doivent expressément chercher à améliorer la participation des femmes à la vie politique, par exemple en exigeant une certaine proportion d'élues dans les parlements, et cela peut contribuer à une meilleure inclusion sociale des femmes. Dans plusieurs pays, la représentation des femmes dans les assemblées délibérantes est déjà un important indicateur de l'intégration sociale. De même, une discrimination positive peut aider d'autres groupes marginalisés. Certains pays appliquent des mesures différencialistes aux peuples autochtones ou aux minorités ethniques, par exemple, s'agissant de l'accès

à l'éducation et à l'emploi. Ces mesures peuvent être nécessaires pour remédier à des injustices léguées par l'histoire et contribuer ainsi à l'intégration sociale.

Participation, transparence et responsabilité

26. Pour atteindre l'objectif de l'intégration et de l'inclusion sociales, il faut la participation et l'adhésion généralisées de divers groupes. La participation ne se limite pas à la représentation et à la consultation mais suppose une voix active au chapitre décisionnel et la création d'un environnement propice à un partenariat égal entre tous les acteurs sociaux, notamment les groupes et personnes socialement exclus ou désavantagés. Elle favorise la collaboration et sert le consensus et la solidarité. Elle exige que la tolérance de la diversité et le respect mutuel soient encouragés et que la discrimination négative soit découragée. Mais pour éliminer les barrières qui empêchent divers groupes de participer pleinement à la société, il faut examiner leur situation.

27. Autre aspect important de la participation et de l'inclusion sociales : l'encouragement à l'action civique par la démocratisation de l'accès à l'information et l'appel aux groupes marginalisés dans les tribunes publiques et parlementaires et celles de la société civile. La transparence et la participation vont de pair.

28. Pour la transparence et la responsabilité dans les grandes décisions, il faut une participation généralisée. Il conviendrait donc, pour un suivi et une évaluation transparents et responsables de créer des institutions et mécanismes favorables à une active participation populaire. Cela exigera des processus de suivi plus efficaces et participatifs afin de recenser les formes et les moteurs de l'exclusion. La collecte de données d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'inclusion pourrait mener à un recensement et à un suivi meilleur des personnes et des collectivités vulnérables à l'exclusion. Cela contribuerait aussi à renforcer les institutions et à étoffer la capacité de prendre des mesures inclusives et d'en suivre les effets.

Renforcement des capacités institutionnelles, cadres d'évaluation et partenariats

29. Les institutions et mécanismes accessibles à la population et réceptifs à ses besoins, dont le Programme d'action de Copenhague a préconisé la création, devraient localement renforcer l'ossature de gouvernance et les collectivités tout en encourageant les partenariats entre l'État et les intéressés locaux. Le renforcement des capacités nationales et locales comprend aussi l'inventaire des pratiques optimales; le partage de l'information; le développement des capacités financières; et la création d'une base de connaissance avec une meilleure coordination entre organismes locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

30. Les gouvernements devraient fixer des objectifs nets d'inclusion sociale et, pour les réaliser, mettre au point des cadres d'évaluation concrets. Des repères et indicateurs précis d'inclusion sociale sont nécessaires pour bien suivre les politiques, en évaluer les résultats et les réorienter s'il le faut. Un contrôle et des rapports réguliers sur les progrès réalisés grâce à des mesures spécifiques (et sur leurs insuffisances) servent à renforcer la transparence et la responsabilité.

31. Faute de compétences techniques, l'écart entre la politique et la pratique a souvent été aggravé. Il faut donc prêter plus d'attention à la formation des fonctionnaires nationaux et locaux afin de renforcer leur capacité de concevoir,

d'exécuter mais aussi de suivre et d'évaluer des stratégies efficaces d'inclusion sociale.

32. Le renforcement des capacités des collectivités est tout aussi important et devrait être reconnu comme stratégie essentielle pour stimuler la participation locale et mieux intéresser les collectivités locales au règlement de leurs problèmes par la mise au point de solutions idoines. Les programmes de renforcement des capacités devraient donc être conçus de manière à attirer les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les pauvres et autres populations déshéritées et marginalisées afin d'aider à les former.

33. Si l'obligation et les initiatives coordonnées de promotion de l'intégration sociale relèvent de l'État, ses progrès locaux exigent une action soutenue et solidaire et des partenariats réels entre les principaux intéressés : partenaires sociaux, société civile, entités sans but lucratif et secteur privé. Il faut s'appliquer à créer chez tous les intéressés d'une vision commune d'intégration sociale afin de généraliser l'appropriation des programmes nationaux de développement.

34. La coopération mondiale pour l'intégration sociale exige l'échange de vues et le partage de l'information sur les politiques et pratiques optimales pour insérer l'inclusion sociale dans la politique sociale et économique aux niveaux national, régional et international. L'Organisation des Nations Unies devrait faciliter cet échange, notamment par le biais de la Commission du développement social.

35. L'appui qu'un environnement international propice et une coopération internationale étoffée peuvent fournir aux efforts nationaux de promotion de l'intégration sociale est inestimable et exige la tenue des engagements pris envers les objectifs et cibles convenus au plan international pour l'aide publique au développement, l'allègement de la dette, l'accès aux marchés, le renforcement des capacités et l'appui technique aux pays en développement. Pour renforcer les capacités, des ressources pourraient être fournies afin de créer des institutions d'intégration sociale participatives comme les unités locales d'inclusion sociale qui élaborent et exécutent des mesures en ce sens. Toutefois, l'assistance internationale ne doit pas s'accompagner de stipulations gênantes pour la liberté d'action des États.

Œuvrer pour la protection sociale

36. La protection sociale s'est avérée efficace pour réduire le risque d'exclusion sociale et de pauvreté et faire progresser l'intégration sociale. C'est un outil essentiel pour promouvoir une répartition plus équitable des bienfaits de la croissance économique; elle sert les fondements mêmes de l'intégration sociale : justice sociale et solidarité entre générations. Les interventions novatrices de protection sociale devraient satisfaire les besoins essentiels, faciliter l'engagement productif dans les activités économiques et multiplier les débouchés professionnels pour les exclus et les plus marginalisés. On reconnaît aussi de plus en plus qu'il faut accroître l'universalisme et l'inclusivité de la protection sociale, ce qui n'empêche pas les systèmes de protection sociale ciblés d'être efficaces, en fonction du contexte national, dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. C'est ainsi que, pour les enfants, les initiatives de transferts monétaires assortis de conditions (Bolsa Familia au Brésil, Oportunidades au Mexique ou Solidario au Chili), qui visent des familles pauvres ont été bénéfiques : nutrition et fréquentation scolaire améliorées et réduction du travail des enfants.

37. La protection sociale prend encore plus d'importance en période de crise économique et sociale où, si leurs besoins essentiels sont satisfaits, les plus vulnérables échappent aux effets les plus graves de l'instabilité économique. Face aux crises actuelles, cette protection est ainsi un important moyen de réduire la pauvreté et la vulnérabilité et elle permet de se pencher sur les défauts des systèmes sociaux et économiques en place.

38. Tout en formulant et en réalisant des programmes et mesures de protection sociale, il faut songer à la promotion du bien-être des familles, premières initiatrices à l'intégration sociale. Car, si l'État a assumé plus de responsabilités de protection sociale, ce sont les familles qui assurent encore de multiples fonctions en la matière, comme les soins aux enfants et aux parents âgés. On admet donc de plus en plus que, pour préserver ce rôle essentiel de protection sociale, il faut aider les familles. C'est ainsi qu'en Amérique latine et dans plusieurs pays d'Afrique, des transferts monétaires ont été instaurés pour elles afin d'aider l'entraide des générations face au VIH et au sida. Il faut aussi faire encore plus pour aider les familles où un parent sans conjoint élève les enfants et qui sont souvent les plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion.

Initiatives régionales

39. Dans son agenda social 2005-2010, l'Union européenne s'est axée sur la création d'emplois décents et de débouchés égaux pour tous afin de réaliser l'inclusion sociale. Le Parlement et le Conseil européens ont proclamé 2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ses objectifs comprennent la mise au jour des soucis et des besoins des pauvres, la sensibilisation à ces questions et le renouvellement de l'engagement politique des États de l'Union européenne pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une attention particulière est accordée à la reconnaissance des droits des pauvres et des exclus sociaux et à leur mise en état de vivre dignement et de participer à tous les aspects de la vie sociale. On souligne la responsabilité et la participation partagées grâce à l'appropriation publique grandissante des politiques d'inclusion sociale qui suppose que chacun est responsable de la lutte contre la pauvreté et que tous bénéficieront de son élimination. De plus, l'Union européenne revoit sa Stratégie de Lisbonne, qui sera remplacée par la stratégie Europe 2020, axée sur la croissance durable et inclusive, l'innovation, le meilleur emploi des connaissances, la participation accrue au marché du travail, l'encouragement à l'acquisition d'aptitudes et la lutte contre la pauvreté.

40. Adoptée en octobre 2008 par les ministres du développement social de l'Union africaine, la Position commune africaine sur l'intégration sociale souligne l'importance de sa promotion dans la région. La cohésion sociale en Afrique dépend de l'accès universel à l'éducation, au développement des aptitudes, aux soins de santé, au logement, au développement rural et urbain, à la protection environnementale, à la sécurité sociale, à l'alimentation, à la nutrition et à l'eau. La Position commune africaine préconise la réduction des inégalités politiques, économiques et sociales, le comblement des fossés entre l'exclusion actuelle et l'intégration, la création de débouchés égaux et la prise de mesures nationales, régionales et internationales afin de créer une société plus stable et plus sûre pour tous. Ces mesures comprennent l'amélioration des services publics et l'élaboration de structures locales pour intéresser les collectivités et la société civile à la conception des projets. Il faut aussi intégrer d'urgence les groupes marginalisés et

vulnérables dans les stratégies de réduction de la pauvreté et autres programmes de développement.

41. Le Marché commun du Sud (MERCOSUR) a récemment recensé les piliers du développement pour la formulation d'un plan stratégique d'action sociale : lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités sociales, ainsi que citoyenneté, participation, droits de l'homme et diversité, santé, éducation, culture, création d'emplois productifs et accès à un travail décent.

B. Quinzième anniversaire du Sommet mondial du développement social

42. Voici 15 ans, le Sommet mondial du développement social a transformé la philosophie du développement. Il a établi un cadre global pour promouvoir le développement social en mettant l'humanité au centre même des efforts de développement, le but ultime étant d'édifier des sociétés plus inclusives, plus sûres, plus stables et plus justes. Ses trois grands objectifs – élimination de la pauvreté, promotion du plein emploi productif et intégration sociale – restent les domaines prioritaires du développement social. Ils sont essentiels à la réalisation de tous les buts de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire.

43. Depuis 15 ans, des progrès ont été faits pour promouvoir l'inclusion des groupes sociaux et en élargir la protection sociale. Plusieurs mandats et instruments visant des groupes précis ont été mis au point. De nouveaux domaines prioritaires ont été définis suivant le Programme d'action mondial pour la jeunesse (annexes aux résolutions 50/81 et 62/126 de l'Assemblée générale). Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement² a recommandé des stratégies pour inclure les personnes âgées dans tous les secteurs de la société. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (annexe à la résolution 61/295 de l'Assemblée générale) a souligné leur droit de promouvoir leur propre développement et d'avoir part aux décisions qui les affectent. La Convention relative aux droits des personnes handicapées (annexe à la résolution 61/106 de l'Assemblée générale) a fait reconnaître mondialement leurs problèmes. Tous ces instruments ont offert des directives sur la manière de promouvoir l'intégration sociale en améliorant la situation de groupes sociaux et en les faisant participer davantage à la société. Mais si les instruments visant des groupes ont permis de progresser sur certains fronts, l'inclusion sociale des groupes marginalisés dans les initiatives politiques plus vastes et dans la société reste problématique.

44. Bien que le monde soit encore loin de la réalisation des grands engagements pris à Copenhague, le cadre des objectifs du Millénaire a renouvelé l'attention visant la réduction de la pauvreté, l'accès aux soins de santé et à l'éducation et le plein emploi. Cela a mené à une action positive vers des sociétés plus inclusives. De grands progrès ont été faits dans certains domaines comme les inscriptions dans le primaire et l'égalité des sexes. Dans d'autres, comme la réduction de la pauvreté et de l'inégalité et la création d'emplois productifs et l'accès à un travail décent pour

² *Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe I.

tous, les progrès ont été décevants, notamment faute d'attention à la promotion de l'intégration sociale.

45. Malgré la grande importance accordée à l'exécution régionale de la Déclaration et du Programme d'action pour le développement social, les progrès vers la tenue des engagements du Sommet varient d'une région du monde à l'autre. Des stratégies régionales ont été formulées dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2010. Des cadres régionaux pour les jeunes et les personnes âgées ont été établis.

46. Les problèmes de la réalisation du développement social restent incontestablement épineux. Les crises mondiales (économique, financière, énergétique et alimentaire) et l'insécurité alimentaire persistante ont eu de graves conséquences pour le développement social et nuï aux progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux du Millénaire. Elles ont aussi réduit encore la marge nationale d'action politique.

47. Vu les progrès inégaux de la réalisation des objectifs du développement social et la nocivité sociale des crises multiples, la réalisation des engagements pris au sommet n'en est que plus urgente et plus impérieuse.

48. La Commission du développement social restant la principale instance pour coordonner les efforts internationaux de développement social, elle devrait continuer à contribuer puissamment au dialogue mondial sur les questions en cause et mettre l'intégration sociale à la pointe du programme de développement en vue de réaliser des progrès concrets vers la réalisation des engagements de Copenhague et des objectifs du Millénaire.

49. Chargée de faire le point des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire, la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale prévue pour septembre 2010 sera l'occasion de renouveler l'engagement pris pour éliminer la pauvreté, créer des emplois productifs et réaliser l'intégration sociale. Plusieurs des objectifs du Millénaire ont fait fond sur la Déclaration de Copenhague et s'en inspirent; il serait difficile de les réaliser sans chercher à créer une société pour tous. La réunion plénière de haut niveau devrait donc souligner l'importance de la création d'une telle société stable, sûre, harmonieuse, pacifique et juste. Les gouvernements devraient être encore encouragés à mener des politiques socialement inclusives qui non seulement favoriseraient une croissance et un développement favorables aux pauvres mais aideraient aussi à éviter les conflits sociaux et l'instabilité politique en créant des conditions favorables au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire.

C. Conséquences sociales de la crise financière et économique et mesures prises par les pouvoirs publics

50. Le produit intérieur brut ayant fortement diminué tant dans les pays développés que dans les pays en développement, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU estime qu'en 2009, entre 47 et 84 millions de personnes de plus sont demeurées pauvres ou sont tombées dans la

pauvreté que cela n'aurait été le cas si la crise n'avait pas frappé³. Les estimations concernant les répercussions de la crise sur la santé des enfants et sur leur mortalité varient mais laissent toutes entrevoir une augmentation sensible du taux de mortalité chez les enfants⁴. Par ailleurs, la faim se répand dans le monde en développement : selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le nombre de personnes souffrant de malnutrition devrait atteindre le chiffre record de 1 milliard en 2009⁵.

51. Du fait de la crise, l'emploi a fortement baissé et le chômage s'est emballé. Les effets sur le chômage variaient selon les pays; le nombre de personnes au chômage dans le monde a progressé de plus de 34 millions. En outre, selon les estimations du Bureau international du Travail (BIT), le nombre de travailleurs pauvres aurait progressé de 215 millions⁶. En dépit des premiers signes de reprise, cette tendance se poursuivra jusque dans la prochaine décennie. En fonction de l'envergure des politiques de lutte contre le chômage, il faudrait peut-être 3 à 6 ans pour revenir au marché du travail d'avant la crise⁷.

52. Les conséquences de la crise mondiale ont encore été exacerbées par la hausse des prix des produits alimentaires et la baisse des envois de fonds, qui servaient souvent à améliorer l'alimentation. Bien qu'ils aient baissé après avoir atteint un niveau record en 2008, les prix des produits alimentaires sont toujours plus élevés qu'avant, ce qui amène les familles à réduire la nourriture. Ces réductions de la nourriture ont, sur la santé des enfants, des conséquences négatives susceptibles de durer longtemps.

53. Les groupes sociaux défavorisés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les autochtones et les migrants, ont été durement frappés par la crise. Une augmentation importante du chômage ne laisse pas d'inquiéter car l'exclusion d'individus du marché du travail leur est

³ Les estimations montrent une évolution négative de la réduction de la pauvreté due à la baisse de la croissance du revenu par habitant en 2009 par rapport à la croissance moyenne des années 2004 à 2007 (qui se traduirait par une augmentation de 84 millions du nombre de pauvres) et à la croissance enregistrée en 2008 (qui se traduirait par une augmentation de 47 millions). Aux fins du calcul, on est parti du principe que la répartition des revenus resterait identique dans tous les pays. [Voir *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2010* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.II.C.2)]. Selon les estimations de la Banque mondiale, les conséquences de la crise pourraient réduire le taux de croissance des pays en développement de 0,2 à 0,7 % pendant 5 à 7 ans; de ce fait, en 2020, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté pourrait augmenter de 79 millions [voir Banque mondiale, *Global Economic Prospects Summer 2010: Fiscal Headwinds and Recovery* (Washington, 2010)].

⁴ Selon une des estimations, la crise entraînera 200 000 à 400 000 décès de nourrissons de plus par an entre 2009 et 2015 (voir Banque mondiale, « The impact of the financial crisis on progress towards the Millennium Development Goals in human development », World Bank Internal Policy Note, 2009). En Afrique subsaharienne, le nombre de décès supplémentaires de nourrissons serait compris entre 30 000 et 50 000 en 2009 (voir Jed Friedman et Norbert Schady, « How many more infants are likely to die in Africa as a result of the global financial crisis? », World Bank Policy Research Working Paper n° 5023, août 2009).

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, 2009* (Rome, 2009).

⁶ Bureau international du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi*, janvier 2010 (Genève, Bureau international du Travail, 2010).

⁷ *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2010*. Disponible à l'adresse www.un.org/esa/policy/wesp/wesp2010files/wesp10update.pdf (page consultée le 30 juillet 2010).

préjudiciable et a des effets négatifs à long terme sur la société tout entière. Cette réalité est encore plus frappante pour les jeunes. Avant la crise, ces derniers avaient 2,8 fois moins de chances de trouver du travail que les adultes. Entre 2008 et 2009, le nombre de jeunes chômeurs a augmenté de 8,5 millions, soit la plus forte progression d'une année à l'autre depuis 10 ans. De surcroît, les jeunes sont de plus en plus désabusés et leur taux de participation à l'activité économique a connu la diminution la plus forte tous groupes d'âge confondus⁸.

54. Les femmes étant touchées par des taux de chômage élevés, encore plus élevés que ceux des hommes dans nombre de pays en développement à vocation exportatrice, l'impact de la crise sur elles est tout particulièrement préoccupant. De plus, par rapport aux hommes, un pourcentage plus élevé de femmes occupent des emplois précaires, moins couverts par des filets de sécurité sociale et plus susceptibles de se ressentir des ralentissements économiques. Dans les ménages, les femmes subissent souvent la crise de plein fouet et les conséquences de la réduction des budgets familiaux et des dépenses de consommation car ce sont elles qui assument le fardeau croissant des tâches domestiques non rémunérées. La réduction des dépenses sociales tend également à affecter de façon disproportionnée l'accès des femmes et des filles à la santé et à l'éducation. Par ailleurs, lors de la conception et de l'exécution des programmes de relance économique, on ne tient pas toujours compte du fait que ces programmes agissent différemment sur les femmes. C'est pourquoi les gouvernements devraient faire de l'égalité des sexes sur le marché du travail une priorité et renforcer les lois et les réglementations nationales afin de garantir l'accès des femmes à l'emploi et à l'égalité de rémunération et d'adopter en leur faveur des politiques de soutien aux familles et de promotion de l'esprit d'entreprise.

55. La crise se traduit également par une forte demande de services sociaux et d'aide sociale, mais en raison de la baisse des recettes de l'État, les dépenses publiques consacrées à la protection sociale connaissent dans le même temps des restrictions budgétaires. Cette situation devrait certainement conduire à un renforcement des inégalités étant donné que la crise et la réduction des dépenses publiques toucheraient de manière disproportionnée les groupes sociaux défavorisés et les personnes à faible revenu, en particulier les femmes. Il faut immédiatement porter remède à leur situation, notamment en leur ouvrant l'accès à l'emploi, à l'éducation et à des prestations de sécurité sociale.

56. Pour ne rien arranger, les risques liés aux changements climatiques sont venus s'ajouter. Des solutions faisant appel aux énergies renouvelables s'imposent pour atténuer les effets des changements climatiques et instaurer un mode de développement durable. Sur ce point, les marchés à eux seuls ne suffiront pas pour apporter les changements nécessaires et force sera d'adopter une approche axée sur l'investissement public pour faire face aux changements climatiques ainsi qu'à la nécessité de créer des emplois et de développer les infrastructures.

Mesures prises par les pouvoirs publics

57. Face à la crise, les pays développés ont mis en place des plans de sauvetage financier, assoupli les politiques monétaires et mis en route des mesures d'ordre fiscal pour stimuler la demande et résoudre les problèmes d'emploi et de protection

⁸ Bureau international du Travail, 2010.

sociale. La plupart des pays ont privilégié la préservation des emplois et adopté des politiques anticycliques pour prévenir des chutes brutales de la production qui auraient fait perdre des emplois en grand nombre. Certains pays en développement ont également pris des mesures pour contrer l'impact de la crise financière et économique mondiale, notamment des mesures visant à renforcer les systèmes de protection sociale afin de réduire la pauvreté et stabiliser la consommation.

58. Les grandes puissances économiques et les pays dotés de ressources financières ont adopté des mesures de relance budgétaire, alors que les pays pauvres qui avaient besoin de prendre de telles mesures pour créer des emplois et protéger les pauvres n'ont pu se le permettre à cause des restrictions budgétaires ou du fait que leur marge d'action est limitée. Une relance économique mieux coordonnée aurait bénéficié à tous les pays, y compris aux moins avancés parmi eux. Qui pis est, l'aide internationale fournie est limitée et s'accompagne souvent de conditionnalités qui sont procycliques par nature et portent de ce fait préjudice aux efforts de relance⁹.

59. Sur la base des ressources dont ils disposaient, les pays en développement ont eux aussi appliqué une série de stratégies de sortie de crise. Nombre de pays ont pris des mesures pour alléger le fardeau qui pesait sur les groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables en augmentant les dépenses consacrées à la mise en place de dispositifs de filets de sécurité. Certains ont dispensé des programmes de formation à des emplois et à des compétences ainsi que de placement en faveur des chômeurs et des employés licenciés. D'autres mesures ont consisté notamment à subventionner le prix des produits alimentaires de base, à protéger les rémunérations dans certains secteurs et à améliorer l'accès aux services d'enseignement et de santé. Plusieurs autres pays ont adopté des mesures de relance budgétaire pour créer des emplois grâce à l'investissement dans des projets d'infrastructure et ont élargi la portée de leurs programmes de lutte contre la pauvreté.

60. Il est clair que le contenu des programmes de relance devrait être conçu de façon à en étendre les avantages aux personnes les plus vulnérables. Si l'on veut faire face efficacement à la crise actuelle et à celles à venir, il faudra investir dans les infrastructures physiques, en particulier en milieu rural, ainsi que dans l'éducation, la santé et les services sociaux.

61. Enfin, pour remédier aux répercussions négatives de la crise, un programme de réforme systématique capable de garantir la stabilité macrofinancière, associé à des mesures macroéconomiques anticycliques et à une gestion prudente des risques, notamment par le contrôle des capitaux, est nécessaire. Il est tout aussi important de financer une croissance qui stimule la production et crée des emplois et de mettre en place un système financier inclusif.

Mesures communes du système des Nations Unies

62. La crise mondiale a donné naissance à de nouveaux cadres et initiatives. En 2009, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la

⁹ Une étude récente du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a révélé que dans 57 des 86 pays concernés, le Fonds monétaire international avait recommandé des réductions du volume total des dépenses publiques, de même que des dépenses sociales essentielles (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Prioritizing expenditures for a recovery with a human face », Social and Economic Policy Working Briefs, avril 2010).

coordination a entériné un cadre global comprenant neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise englobant des questions allant de la sécurité alimentaire et de la notion d'une économie plus verte au Pacte mondial pour l'emploi et au système de protection sociale minimale.

63. Le Pacte mondial pour l'emploi repose sur les quatre piliers transversaux que sont l'emploi, la protection sociale, les normes de travail et le dialogue social. Il s'agit de relancer l'emploi, la production et l'investissement et de promouvoir l'emploi décent pour tous. En outre, le Pacte mondial pour l'emploi insiste sur le fait que les programmes de relance doivent prendre en compte la problématique hommes-femmes de la crise économique et intégrer l'égalité des sexes dans toutes les mesures à prendre face à la crise.

64. L'initiative sur le système de protection sociale minimale vise à assurer l'accès aux services sociaux de base et l'autonomisation et la protection des pauvres et des personnes vulnérables. Cette initiative revêt de l'importance non seulement pour la dignité humaine mais encore pour la valorisation des ressources humaines, la croissance économique, l'efficacité du marché du travail, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la cohésion sociale. Elle pourrait grandement contribuer à faciliter l'intégration sociale en aidant à sortir les gens de la pauvreté extrême. Les gouvernements devraient s'engager à mettre en place un système de protection sociale minimale comprenant un ensemble d'éléments essentiels, notamment l'éducation, les soins de santé, les services de base et les transferts sociaux, propres à protéger l'individu en temps de crise et après.

65. La crise financière et économique mondiale, la volatilité des prix des produits alimentaires et de l'énergie et les changements climatiques menacent gravement le développement social et font ressortir l'importance de l'intégration sociale et de son rôle dans la promotion d'une approche du développement qui soit plus intégrée, plus complète, plus cohérente et plus inclusive. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que des politiques viables du point de vue social et environnemental sont nécessaires pour promouvoir la justice sociale, le redressement économique et la croissance dans la poursuite d'un objectif global consistant à instaurer une « société pour tous ».

III. Conclusions et recommandations

66. **Les principes fondamentaux du Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995, à savoir placer l'individu au centre du développement et instaurer une société pour tous, demeurent aussi valides qu'il y a 15 ans. Les politiques tendant à réaliser les trois piliers du développement social, c'est-à-dire l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale, sont indissociables et se soutiennent mutuellement; elles devraient être menées en parallèle. Les stratégies visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour tous sont au cœur de l'intégration sociale.**

67. **L'intégration sociale est essentielle à la lutte contre la pauvreté et le chômage, à la réduction des inégalités et des vulnérabilités ainsi qu'à l'instauration d'une société pour tous, condition *sine qua non* d'une croissance économique et d'un développement durables.**

68. Des efforts globaux sont nécessaires pour que, grâce à des approches plus intégrées, le développement inclusif puisse aller de l'avant. Les politiques visant à promouvoir l'intégration sociale devraient inclure des mesures tendant à une répartition plus équitable des avantages de la croissance économique et à un meilleur accès aux services de base universels. Les stratégies d'intégration sociale doivent s'inscrire dans le cadre des droits de l'homme, en privilégiant tout particulièrement les politiques antidiscriminatoires et les mesures qui encouragent une large participation de tous les citoyens.

69. L'association de multiples partenaires, en particulier la société civile, est cruciale pour favoriser l'intégration sociale, en ce sens que cela tend à directement faire participer activement tous les membres de la société et accroît la transparence et la responsabilité du processus.

70. En raison de la crise financière et économique mondiale, la dimension sociale du programme en matière de développement revêt une nouvelle urgence. Le nombre de pauvres, de travailleurs pauvres et de chômeurs a augmenté. La crise a donc mis en exergue en particulier la nécessité de développer et d'étendre les systèmes de protection sociale qui sont indispensables pour réduire la pauvreté et les inégalités, prévenir le chômage, réaliser la justice sociale et protéger les personnes les plus vulnérables.

71. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager les recommandations clefs suivantes au niveau national :

a) Les gouvernements devraient réaffirmer leurs engagements envers le développement social inclusif et l'instauration d'une société pour tous et maintenir ces engagements au cœur de la prise de décisions en adoptant des politiques sociales inclusives;

b) Les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes participatifs efficaces afin de faire participer davantage les citoyens et les collectivités, en particulier les marginalisés ou les exclus, à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation de toutes les stratégies et politiques de développement national;

c) Les gouvernements devraient placer au premier rang des priorités les mesures nécessaires face aux répercussions sociales de la crise. Les mesures à prendre par les pouvoirs publics, notamment les plans de relance budgétaire, doivent maintenir ou mettre l'accent sur la création d'emplois et faire en sorte que les avantages atteignent les groupes les plus touchés, tels que les jeunes et les personnes âgées. Il faudrait également continuer à préserver les dépenses sociales essentielles consacrées à la santé et à l'éducation pendant que les effets de la crise perdurent;

d) En particulier, les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, devraient élargir leur marge de manœuvre budgétaire de façon à développer ou étendre les systèmes de protection sociale et s'engager à mettre en place un système de protection sociale minimale comprenant un ensemble d'éléments essentiels, notamment l'éducation, les soins de santé, les services de base et les transferts sociaux;

e) Les gouvernements devraient mettre en place des cadres d'évaluation nationaux pour le développement social, notamment des critères et indicateurs

éventuels pour mesurer le degré d'intégration sociale et de bien-être de la population.

72. Les stratégies favorisant l'intégration sociale doivent être soutenues au niveau international; les recommandations à cet égard peuvent être les suivantes :

a) Les États Membres et les organismes des Nations Unies devraient accorder la priorité à la mise en place d'un système de protection sociale minimale en tant qu'outil efficace d'intégration sociale;

b) Les États Membres, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires devraient procéder à un échange de bonnes politiques et pratiques pour prendre systématiquement en compte l'intégrations sociale dans les politiques sociales et économiques aux niveaux national, régional et international;

c) Les organismes des Nations Unies devraient appuyer les efforts nationaux tendant à réaliser le développement social inclusif, en particulier en favorisant, de façon cohérente et coordonnée, l'intégration aux niveaux national, régional et international;

d) Les donateurs et les institutions financières internationales devraient accorder un allègement de la dette, une aide à des conditions favorables et des dons pour appuyer les efforts déployés au niveau national afin d'élargir la marge de manœuvre budgétaire, en particulier celle des pays les plus pauvres et des pays les moins avancés;

e) Les donateurs et les institutions financières internationales ne devraient pas imposer des conditions par trop contraignantes qui réduisent la marge de manœuvre des gouvernements, en particulier dans le domaine des dépenses sociales et des programmes sociaux.